

ce cas-ci certains d'entre nous ont malheureusement pris des dispositions compatibles avec la période de 5 et 6 heures. Je ne crois pas qu'il soit possible de consentir à ce que propose actuellement le leader de la Chambre.

Peut-être que si la demande était venue plus tôt,—elle était imprévue, évidemment, je le sais bien,—nous aurions pu faire d'autres arrangements. Mais actuellement, je crains que ce soit difficile.

M. le président suppléant (M. Chown): En tout cas, il me faudra, à titre de président, faire rapport à l'Orateur de la Chambre avant d'obtenir le consentement unanime. Puisqu'il est cinq heures, dois-je quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à siéger de nouveau plus tard aujourd'hui, ou à la prochaine séance de la Chambre, selon le cas?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

M. l'Orateur: Comme il est cinq heures, la Chambre passe à l'étude des bills d'intérêt privé et public, les derniers ayant priorité. Comme c'est aujourd'hui vendredi, les bills d'intérêt public ont la priorité, suivant la règle provisoire qui a été adoptée.

LES DRAPEAUX DU CANADA

MESURE TENDANT À L'ADOPTION D'UN DRAPEAU NATIONAL DU CANADA

M. Samuel Boulanger (Drummond-Arthabaska) propose la 2^e lecture du bill n^o C-17, loi concernant les drapeaux du Canada.

(Texte)

—Monsieur l'Orateur, c'est la troisième fois que j'ai l'honneur de présenter un projet de loi intitulé «Loi concernant les drapeaux du Canada», dont le but est de doter le Canada d'un drapeau national distinctif.

J'ai essayé, avec toute la sincérité dont je suis capable et en des termes objectifs, de convaincre la députation de la nécessité, pour le Canada, de posséder son propre emblème.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de revenir sur des arguments qui ont été maintes fois répétés.

On a déjà produit des rapports d'enquête démontrant, d'une façon non équivoque, que la majorité de la population canadienne est en faveur du projet.

Une enquête récente, menée par la Chambre de commerce des jeunes du Canada, à la suite de laquelle un mémoire fut présenté au gouvernement au mois de mars dernier, révèle que 81 p. 100 des 17,000 personnes interrogées dans toutes les provinces du pays, souhaitent l'adoption d'un drapeau national distinctif.

[Mr. Howard.]

Le bill que je présente aujourd'hui propose un moyen d'atteindre la réalisation de ce projet; il demande au gouverneur en conseil de préparer un modèle de drapeau national distinctif approprié au Canada, au cours de la présente session, ce modèle devant, par la suite, être approuvé par une résolution conjointe des deux Chambres avant l'assentiment royal.

Monsieur l'Orateur, si mon projet de loi n'a pas franchi le stade de la deuxième lecture, même après quelques tentatives, j'ai la satisfaction de l'avoir soumis à la Chambre, ce qui m'a valu un flot de lettres d'approbation de toutes les parties du Canada. Il faut se réjouir de voir l'unanimité se faire sur le principe d'un drapeau national distinctif, mais les Canadiens sont fort surpris de constater que, malgré cela, rien ne se réalise.

La situation semble cocasse, en effet, et l'on se demande pourquoi on ne tranche pas la question par un vote définitif ou pourquoi le gouvernement, par la voix de son premier ministre (M. Diefenbaker), ne dévoile pas sa pensée sur cette question qui intéresse la population canadienne au plus haut point.

L'unité dont parlait, il y a quelques années, le très honorable Louis St-Laurent, semble maintenant atteinte, comme le démontrent les enquêtes de la Chambre de commerce, de l'institut de l'opinion publique Gallup, des associations d'étudiants et bien d'autres.

Monsieur l'Orateur, je veux conclure mes remarques en disant que le refus de faire subir à ce projet de loi sa deuxième lecture pourrait être interprété comme étant une mesure préjudiciable aux intérêts du parti conservateur, parce qu'elle est présentée par un membre de l'opposition.

Que les députés conservateurs soient bien à leur aise! Le jour où l'un d'eux voudra bien présenter un projet de loi ayant pour but de doter le Canada d'un drapeau national distinctif, je m'empresserai de retirer mon projet de loi pour appuyer celui de mon collègue.

Je veux bien que certains députés,—qui m'ont déjà prêté de fausses intentions lorsque j'ai présenté un projet semblable l'an dernier,—sachent que je ne propose pas cette mesure dans le dessein d'appeler l'attention des journalistes, pas plus que de provoquer des déclarations compromettantes chez mes collègues. Mon unique but est d'appeler l'attention de ceux à qui il incombe de nous donner ce symbole d'indépendance qui est le signe d'un pays qui a atteint sa maturité.

Il n'y a jamais eu d'équivoque dans mon esprit quant au but désiré.

Que ceux qui en doutent relèvent le défi et présentent un projet semblable. C'est avec joie que je les appuierai et leur en donnerai le crédit.